

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 JUILLET 2021

DELIBERATION N°2021.00285

ASSOCIATION DES SITES LE CORBUSIER - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 02 juillet 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 56

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de voix : 62

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET

RECU EN PREFECTURE

Le 21 juillet 2021

VIA DOTELEC - iXBus

03 02 042 24420770-20210708-02021002850

DATE D'ARCHIVAGE : 21 juillet 2021

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Cyrille BONNEFOY,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, M. David FARA,
M. Denis LAURENT, M. Gilles PERACHE

Secrétaire de Séance :

Mme Nora BERROUKECHE

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 JUILLET 2021

ASSOCIATION DES SITES LE CORBUSIER - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

Saint-Etienne Métropole a identifié le site Le Corbusier de Firminy comme un site majeur pour le développement touristique et l'attractivité du territoire. Cette reconnaissance a présidé à l'engagement constant de Saint-Etienne Métropole dans la problématique de gestion et de valorisation de l'ensemble du site.

L'Association des Sites Le Corbusier conçoit des projets et des actions qui contribuent à valoriser et à promouvoir l'œuvre de Le Corbusier.

Compte tenu de la politique de valorisation de l'ensemble du patrimoine portée par la Métropole sur son territoire, et notamment le patrimoine architectural du XXème siècle, plusieurs conventions pluriannuelles d'objectifs ont déjà été signées avec l'Association des Sites Le Corbusier.

La précédente convention étant arrivée à échéance, il convient d'envisager un renouvellement de cette dernière et de la mettre à jour.

Cette nouvelle convention a pour objet de :

- fixer des objectifs communs poursuivis par les parties ;
- préciser les modalités et conditions de partenariat entre Saint-Etienne Métropole et l'Association des Sites Le Corbusier.

L'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, le programme d'actions qui consiste notamment à :

- valoriser et faire vivre l'inscription de l'œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et appuyer la Fondation Le Corbusier pour assurer un suivi statistique de la fréquentation sur chaque site inscrit et non-inscrit,
- développer et dynamiser l'itinéraire culturel soutenu par le Conseil de l'Europe « Destinations Le Corbusier »,
- coordonner les initiatives locales autour du patrimoine Le Corbusier et diffuser celles-ci à travers le portail internet dédié et les réseaux sociaux,
- redynamiser le site internet de l'association avec un renforcement de la mise en réseau des sites internet des sites inscrits et non-inscrits,
- renforcer l'implication, la cohésion et la coordination de l'ensemble des acteurs des territoires concernés (régions, départements, structures intercommunales, villes, propriétaires privés et publics, associations, communautés, individuels),
- maintenir la mise en réseaux et développer toujours plus de liens et partenariats nationaux et transnationaux avec d'autres sites Le Corbusier et des sites en lien avec l'architecture moderne.

Saint-Etienne Métropole s'engage à verser à l'association une contribution financière, correspondant aux coûts occasionnés par la mise en œuvre du programme d'actions. La convention est signée pour 4 ans. Le soutien prévisionnel de Saint-Etienne Métropole est estimé à 2 100 € par an.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association des Sites Le Corbusier ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous documents nécessaire au traitement de ce projet ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le compte 6574 du budget MISTOUR de l'exercice 2021.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU